



La CGT,

renforcée dans les ECT.

43,93 %

en progrès

Les agents des ECT, comme l'ensemble des cheminots, ont participé massivement aux élections professionnelles du 24 mars 2011.

Avec 43,93 % des voix, la CGT progresse par rapport au dernier scrutin de 2009 et reste, de très loin, la première organisation syndicale.

C'est une reconnaissance du travail accompli et une marque de confiance pour les élus et militants CGT dans les ECT, pour impulser :

- ➔ un combat national sans ambiguïté de la CGT contre les réorganisations des ECT, notamment, en avril 2010 ;
- ➔ un syndicalisme de proximité, des militants CGT dévoués, investis, et qui agissent pour tous les personnels des ECT ;

Les agents des ECT vont ainsi disposer de délégués CGT plus nombreux pour agir au quotidien.

Car les enjeux sont de taille :

- les conditions de travail dans les roulements, à la réserve, en GC Ile de France, équipes assistance...
- l'emploi Roulants et Sédentaires
- la rémunération, la Prime de Travail roulants train, le pouvoir d'achat
- des parcours professionnels valorisant, facteurs d'évolution sur la base de l'expérience acquise
- l'unicité de la SNCF, des ECT, le statut du cheminot qui protège les personnels des ECT !

L'encadrement en a lui aussi assez et s'est saisi du vote UFCM-CGT pour exprimer son ras-le-bol. Face à la volonté de diviser les cheminots, l'encadrement a choisi le syndicalisme rassemblé contre cette démarche de la Direction qui nie l'humain. Les Maîtrises et Cadres des ECT, acculés par la carence de moyens et les injonctions paradoxales, se sont révoltés en s'exprimant par le vote CGT.

On ne lâchera rien !

Avec un syndicat CGT qui saura s'opposer, mobiliser, travailler des contre-propositions, et imposer des négociations, les personnels des ECT pourront avancer vers le progrès social.

Merci à tous ceux qui ont participé à ce scrutin et qui ont renforcé la CGT dans les ECT!

